MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Chiffres clés

des services de santé au travail

2019

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE NORMANDIE

ÉDITORIAL

Michèle LAILLER
BEAULIEU
Directrice
Dreets
Normandie

J'ai le plaisir de vous présenter la troisième édition des chiffres clés des services de santé au travail de la région Normandie.

Ce bilan d'activité, au titre de l'année 2019, des services de santé au travail interentreprises et autonomes de la région, repose sur l'exploitation des différents rapports issus des services et notamment les rapports annuels des médecins du travail. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des services de santé au travail, médecins et directeurs, qui, par leurs efforts de collecte d'informations, permettent la production de ce document.

Il offre une vision globale et comparative du champ de compétence des services de santé au travail, des moyens humains dont ils disposent pour conduire les actions à l'effet de remplir leur mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail : actions sur le milieu de travail et suivi de l'état de santé des salariés.

L'année 2019 a vu une mobilisation exceptionnelle des services de santé au travail suite à un accident industriel d'ampleur, prouvant s'il en était besoin, leur réactivité et capacité d'adaptation.

La crise sanitaire liée au COVID-19 nous a aussi rappelé à quel point les services de santé au travail ont une mission d'intérêt général de protection de la santé et de la sécurité des salariés.

ÉDITORIAL

Enfin, la récente *loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail,* place les services de santé au travail, renommés symboliquement services de prévention et de santé au travail (SPST), au cœur de la prévention des risques professionnels, en renforçant leurs missions notamment celles des SPST interentreprises désormais tenus, envers leurs adhérents, d'une offre socle de services. Les services de santé au travail sont ainsi un des acteurs majeurs de la politique régionale de santé au travail. À ce titre, ils contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Régional Santé au Travail.

C'est la raison pour laquelle, la Dreets Normandie et les membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail de Normandie souhaitent valoriser leur activité à travers ce document de synthèse.

En le parcourant, vous lirez que la cartographie des services de santé au travail interentreprises a continué d'évoluer avec d'autres fusions de services.

En tant qu'autorité de tutelle, la Dreets Normandie accompagne, et continuera d'accompagner, les services dans cette transformation en veillant à ce qu'elle réponde aux forts enjeux de prévention et maintienne le lien de proximité avec les entreprises.

Ces chiffres clés restent toujours téléchargeables sur le site internet de la Dreets Normandie.

À toutes et tous, bonne lecture.

SOMMAIRE

Les services de santé au travail interentreprises....6
Cartographie des SSTI de Normandie....7
Les entreprises adhérentes....9
Les salariés des entreprises adhérentes....12
Suivi des agents de la Fonction Publique par les SSTI....16
Effectifs des SSTI de Normandie....17
Composition des équipes pluridisciplinaires....18
Temps de pluridisciplinarité....24
Actions des équipes pluridisciplinaires :....27
les actions sur le milieu de travail....27
le suivi individuel de l'état de santé....28
les principales actions collectives de prévention des SSTI 2019-2020 par risques, par secteurs ou actions transversales....33

Les services de santé au travail autonomes 34
Cartographie des SSTA de Normandie 35
Les salariés suivis 36
Composition des équipes pluridisciplinaires 38
Temps de pluridisciplinarité 39
Les services de santé au travail autonomes : 41
le suivi individuel de l'état de santé 41
les principales thématiques de prévention développées issues des plans d'activité des médecins du travail 45
Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019 46
Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019 : 47
Mise en place d'organisations spécifiques des services de santé 48
Axes de développement de la mobilisation 49
Une réponse rapide et efficace 51
Siglaire 52
Coordonnées des SSTI de Normandie 53
Chiffres clés 54

Partie 1

Les services de santé au travail inter-entreprises

Cartographie des SSTI de Normandie

En 2019[1], sur les vingt services de santé au travail interentreprises (SSTI), neuf ont une compétence géographique interprofessionnelle, cinq une compétence géographique exclusive pour le bâtiment et travaux publics (BTP), trois une compétence géographique interprofessionnelle dont celle du bâtiment sur leur secteur et trois ont une compétence fermée sur un nombre limité d'entreprises (le service de santé au travail des ouvriers dockers du Havre (SSTOD), le service de santé au travail de l'Union Portuaire Rouennaise (UPR) et le service de santé au travail SANOFI-BASF.

SSTI interprofessionnels

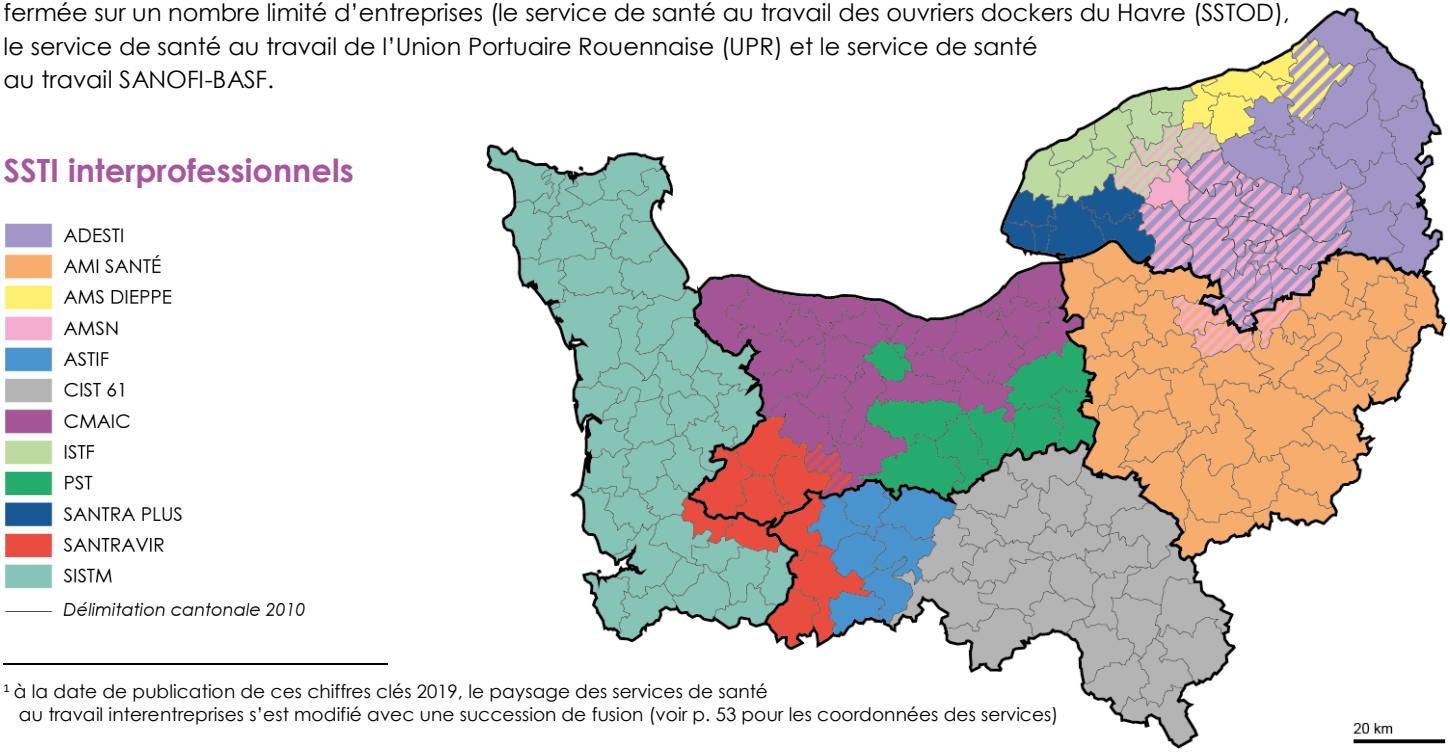

[1] à la date de publication de ces chiffres clés 2019, le paysage des services de santé au travail interentreprises s'est modifié avec une succession de fusion (voir p. 53 pour les coordonnées des services)

Cartographie des SSTI de Normandie

SSTI du BTP

- CMAIC
- PST
- SANTÉ BTP EURE *
- SANTÉ BTP LE HAVRE *
- SANTÉ BTP MANCHE *
- SANTÉ BTP ORNE *
- SANTÉ BTP ROUEN-DIEPPE *
- SANTRAVIR
- *Délimitation cantonale 2010*

** depuis le 1er janvier 2020, ces cinq services ont fusionné au profit de SANTÉ BTP NORMANDIE*

SSTI à compétence fermée

- SSTOD LE HAVRE
- SST UPR
- SST SANOFI-BASF

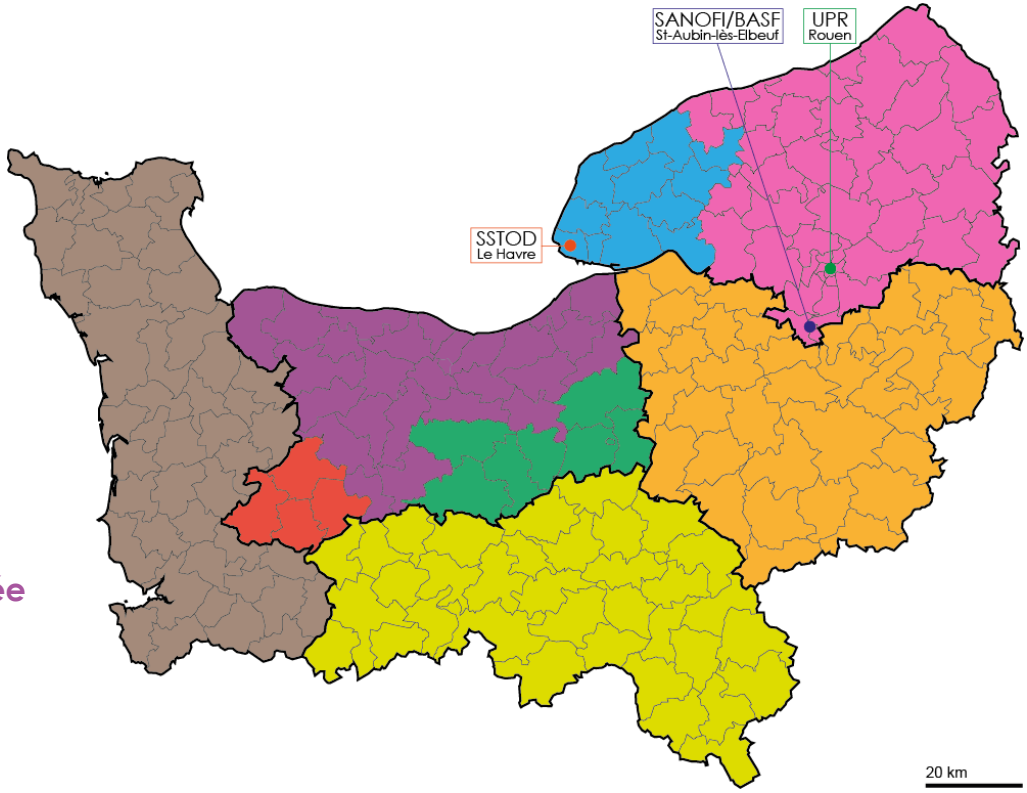

Les entreprises adhérentes

Les services de santé au travail interentreprises (SSTI) de Normandie assurent le suivi des salariés de 61 288 entreprises sur tout le territoire, chiffre stable depuis 2016.

Près de 61 300 entreprises adhérentes

Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par département

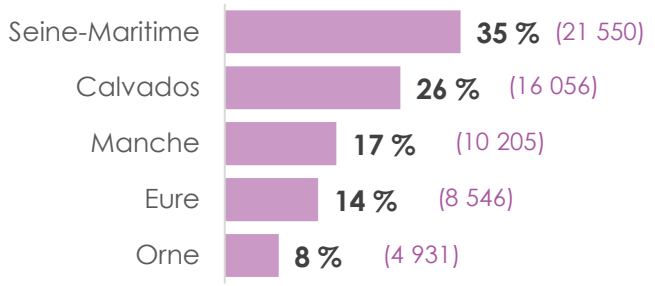

Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par compétence professionnelle

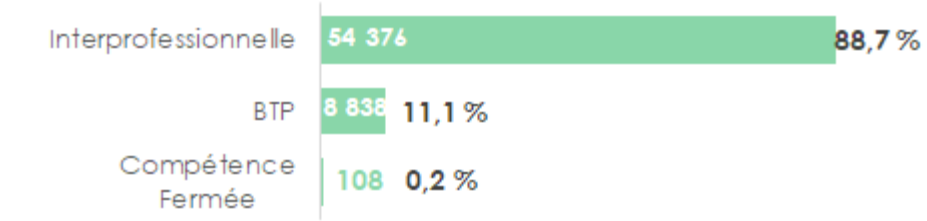

Les entreprises adhérentes

Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par SSTI

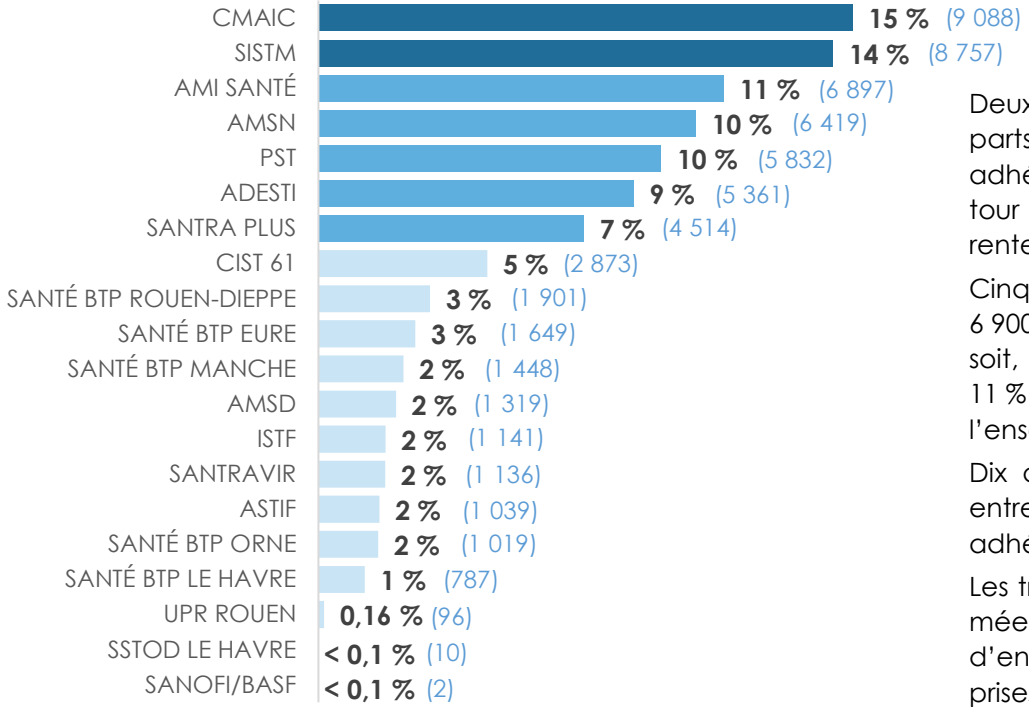

Deux SSTI se détachent par les parts régionales d'entreprises adhérentes les plus élevées (autour de 9 000 entreprises adhérentes).

Cinq SSTI comptent de 4 500 à 6 900 entreprises adhérentes, soit, pour chacun, entre 7 % et 11 % des entreprises suivies par l'ensemble des SSTI.

Dix autres SSTI suivent chacun entre 1 % et 5 % des entreprises adhérentes de Normandie.

Les trois SSTI à compétence fermée suivent un nombre limité d'entreprises qui va de 2 entreprises pour SANOFI/BASF à 96 entreprises pour l'UPR.

Les entreprises adhérentes

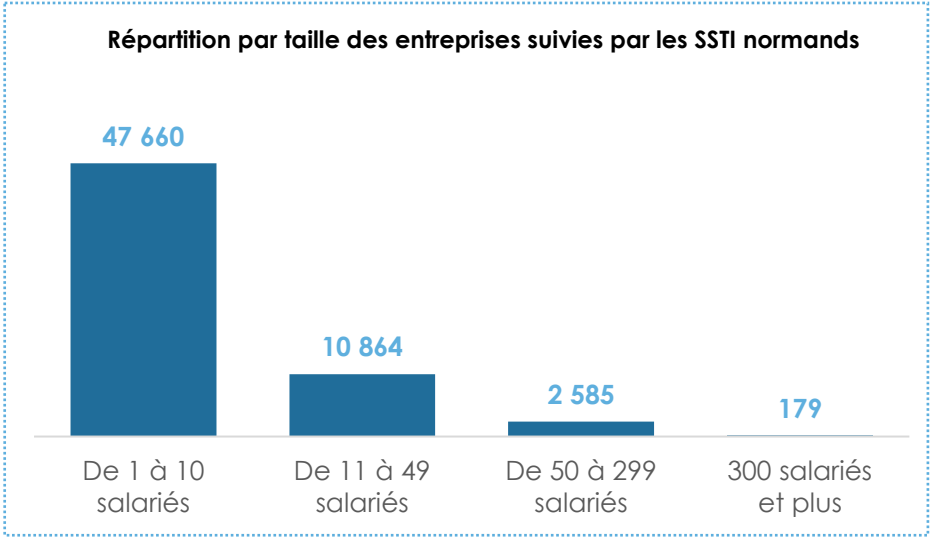

Les très petites entreprises (TPE) ou microentreprises (moins de 10 salariés) sont surreprésentées parmi les entreprises marchandes (hors secteur agricole) de Normandie comparativement au tissu économique de France métropolitaine.

Ces entreprises constituent donc la grande majorité des entreprises adhérentes aux SSTI normands (près de 78 %). Cette part prédominante de petites et très petites entreprises, spécifique à la région, complique le suivi personnalisé de ces entreprises en particulier pour les actions en milieu de travail.

Les entreprises de 300 salariés ou plus suivies par les SSTI normands sont peu nombreuses, la mise en place d'un service de santé au travail autonome pouvant être institué lorsque l'effectif de salariés suivis atteint ou dépasse le seuil de 500.

Les salariés des entreprises adhérentes

Les services de santé au travail interentreprises de Normandie assurent le suivi de 789 939 salariés sur un total de 1 156 000 emplois salariés en Normandie (source CROCT Juin 2021).

La part régionale des salariés suivis par département est superposable à celle du nombre d'entreprises. Le Calvados suit toutefois une part plus grande de salariés que d'entreprises, la taille des entreprises étant plus grande. La situation est inverse pour la Manche.

Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par département

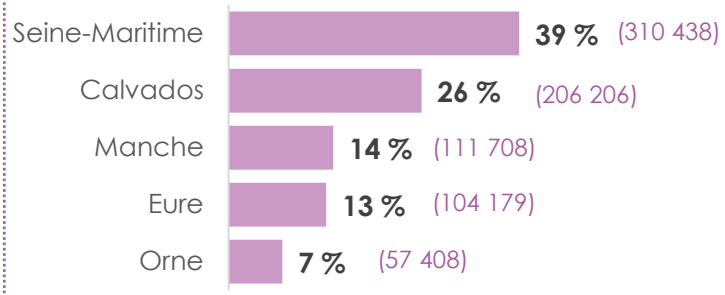

Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par compétence professionnelle

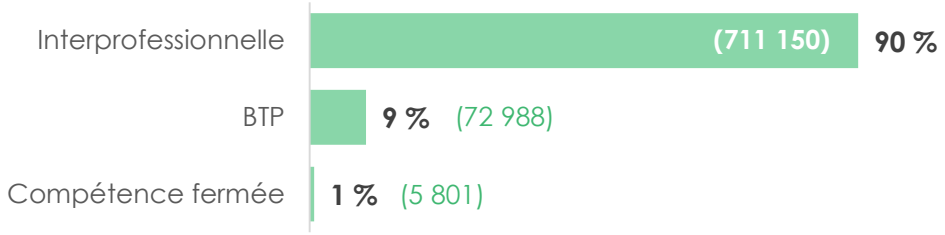

Surveillance de près de 790 000 salariés

Les salariés des entreprises adhérentes

Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par SSTI

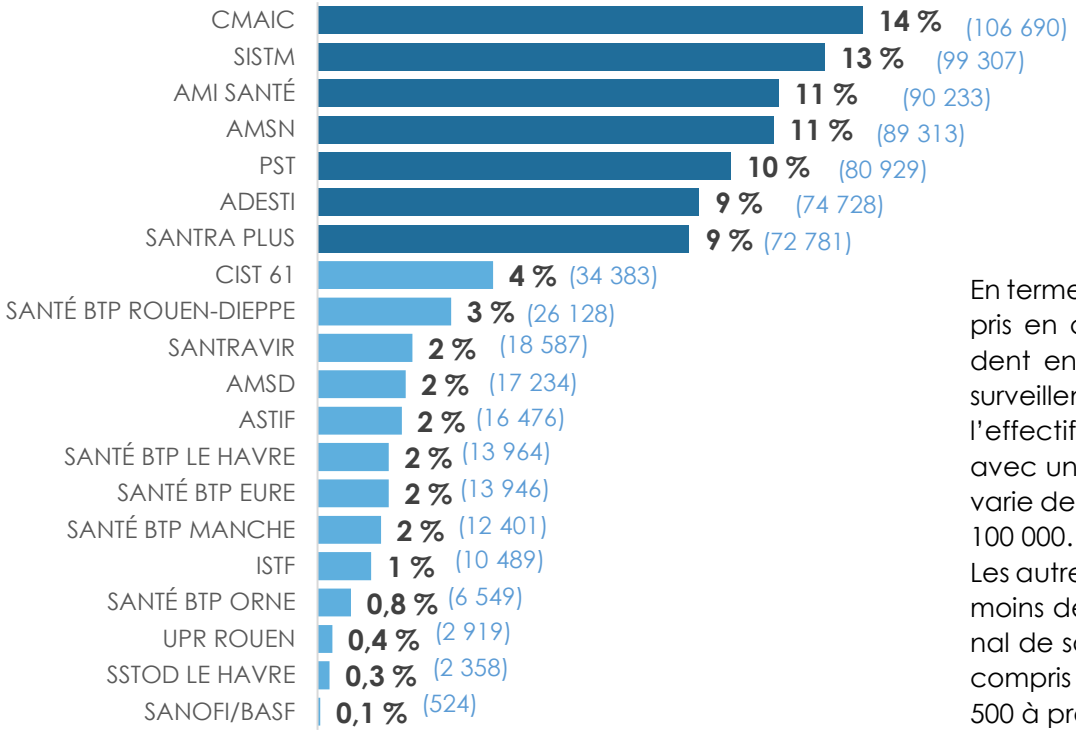

En termes de nombre de salariés pris en charge, les SSTI se scindent en deux catégories. Sept surveillent entre 9 % et 14 % de l'effectif régional des salariés avec un nombre de salariés qui varie de plus de 70 000 à plus de 100 000.

Les autres SSTI surveillent chacun moins de 5 % de l'effectif régional de salariés avec un nombre compris entre un peu plus de 500 à près de 35 000.

Les salariés des entreprises adhérentes

Chaque salarié bénéficie d'un suivi adapté à son poste de travail et son état de santé. Sur la base des textes réglementaires, c'est le médecin du travail qui fixe les modalités de suivi en respect de la périodicité maximale imposée par réglementation. En fonction de l'activité exercée et des risques auxquels ils sont exposés, les salariés peuvent être déclarés par l'employeur en suivi individuel simple (SIS) ou en suivi individuel renforcé (SIR).

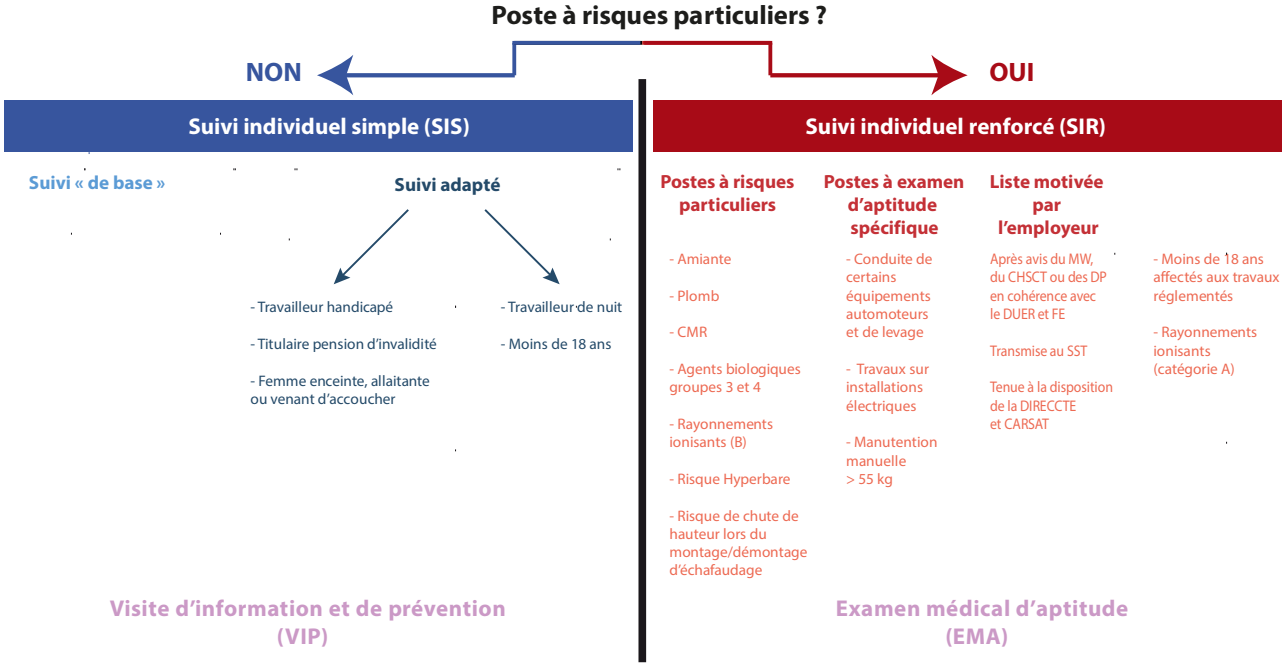

Les salariés des entreprises adhérentes

Répartition des salariés du régime général selon le type de suivi individuel

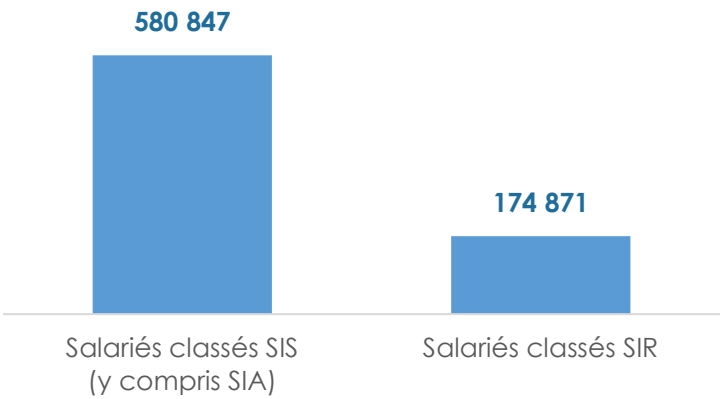

Presque 1 salarié sur 4 en SIR réglementaire dans les SSTI normands

Les principaux risques professionnels constatés par les médecins du travail concernent les troubles musculosquelettiques, les risques psycho-sociaux, le bruit, les risques chimiques, les chutes de hauteur ou encore le travail de nuit.

Suivi des agents de la Fonction Publique par les SSTI

Le suivi de l'état de santé des agents de la Fonction Publique, est régi par des dispositions réglementaires spécifiques pour chacun des trois versants (fonction publique d'État, territoriale et hospitalière).

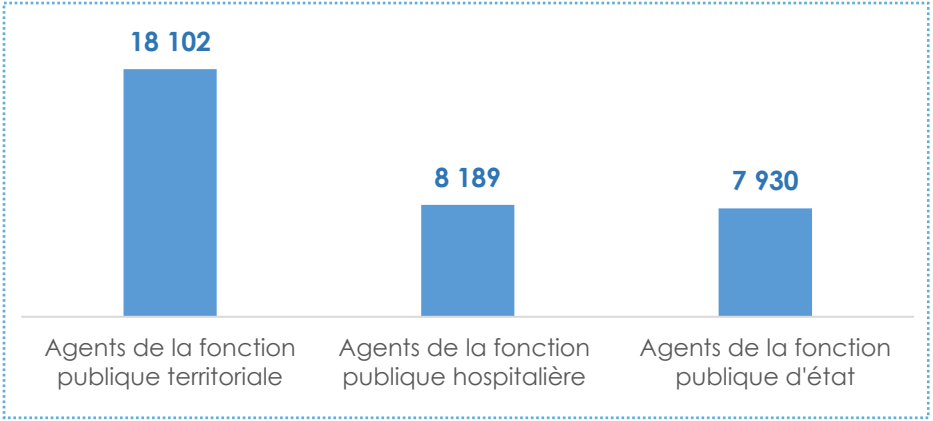

Si ces dispositions précisent que le suivi est confié à des services de santé au travail propres, elles n'excluent pas la possibilité pour les administrations d'État, les collectivités territoriales ou établissements hospitaliers, de s'adresser à des services de santé interentreprises.

C'est notamment le cas quand ces dernières et derniers ne sont pas en mesure d'organiser leur propre service faute de médecin du travail et que les SSTI estiment avoir la ressource suffisante pour assurer ce suivi.

C'est ainsi que 34 221 agents de la Fonction Publique sont actuellement suivis par les SSTI, 23 % relèvent de la fonction publique d'État, 24 % de la fonction publique hospitalière et 53 % de la fonction publique territoriale.

Effectifs des SSTI de Normandie

Effectifs des SSTI normands (en ETP)

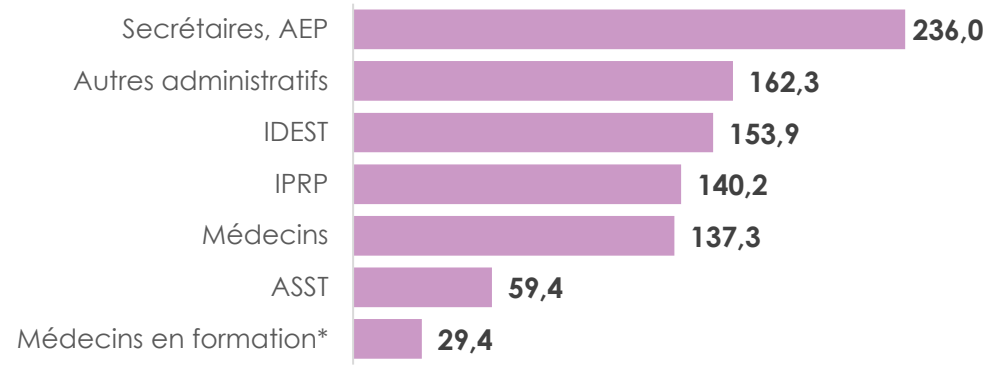

** Collaborateurs médecins / internes / médecins en PAE*

Les SSTI de Normandie emploient près de 920 ETP-salariés dont près de 82 % (756 ETP) constituent les équipes pluridisciplinaires en santé au travail.

Effectifs des SSTI normands par département (en ETP)

	Médecins du travail	Médecins en formation	IDEST	IPRP	ASST	Sécretaires et AEP	Autres administratifs	Total
Calvados	34,6	7,8	33,1	47,6	11,4	56,3	42,9	233,6
Eure	10,3	5,8	27,0	9,8	15,9	33,2	19,2	121,2
Manche	22,8	3,0	22,0	23,3	9,8	34,0	25,2	140,0
Orne	8,6	0,0	12,4	12,6	1,8	19,0	7,7	62,1
Seine-Maritime	61,0	12,8	59,4	47,0	20,6	93,6	67,3	361,7
Normandie	137,3	29,4	153,9	140,2	59,4	236,0	162,3	918,6

Composition des équipes pluridisciplinaires

Les missions des services de santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par le médecin du travail. Cette équipe est composée de :

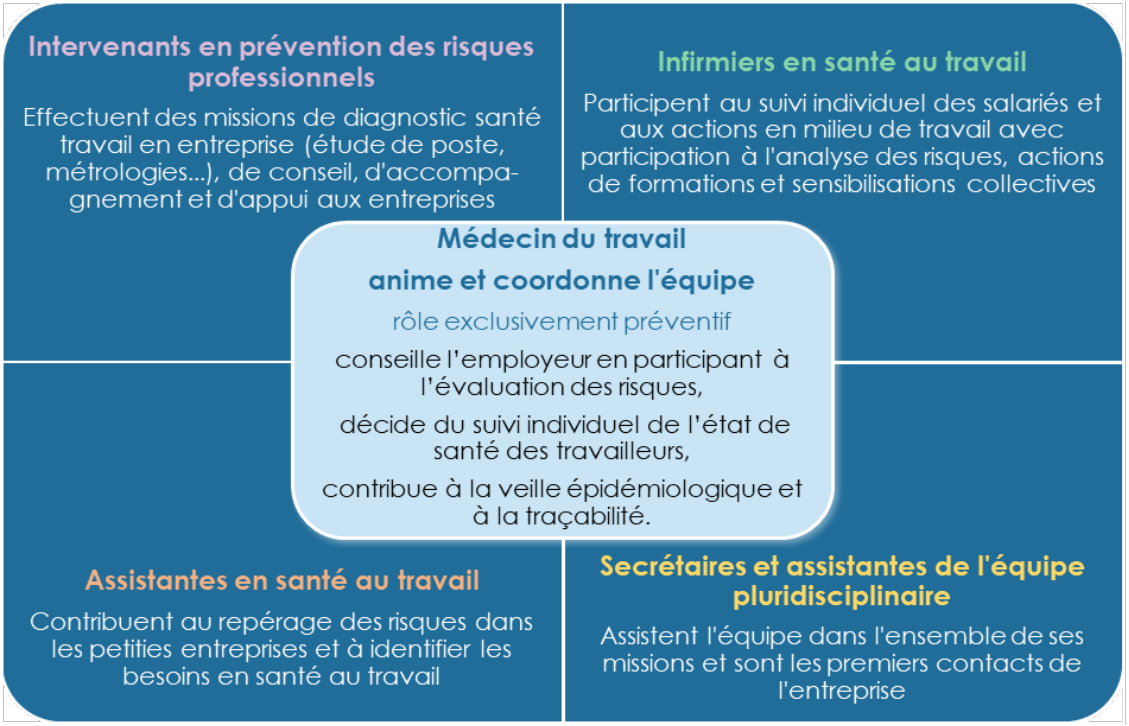

Composition des équipes pluridisciplinaires

Dans les SSTI normands (non compris les SSTI à compétence fermée), ce sont 128 équipes pluridisciplinaires qui exercent leurs missions auprès des salariés de la région. Chaque équipe suit en moyenne 563 entreprises adhérentes et 6 066 salariés. Chaque SSTI présente sa propre organisation et les équipes pluridisciplinaires peuvent être de taille et de compétences très différentes d'un service à l'autre.

Composition des équipes pluridisciplinaires en Normandie (en % d'ETP)

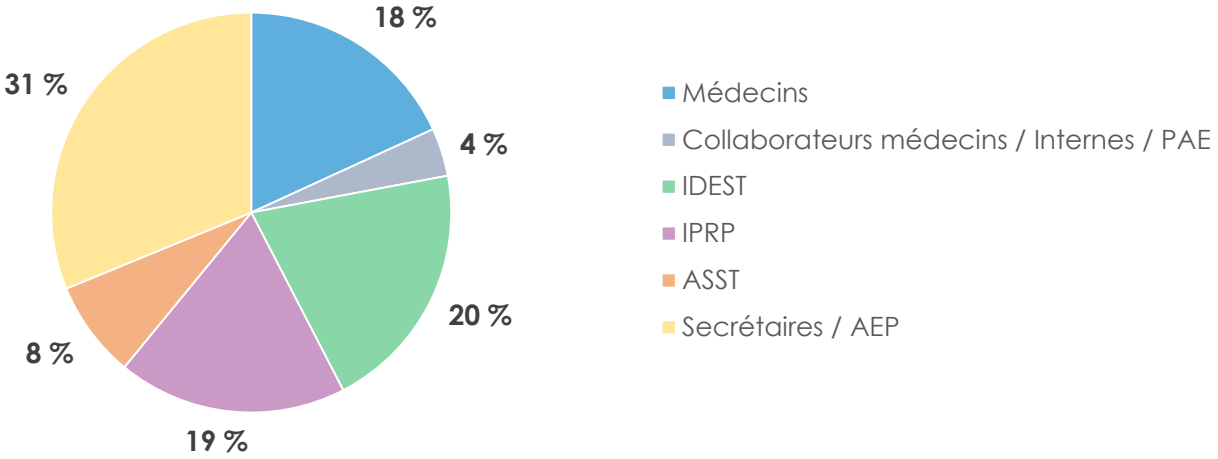

Composition des équipes pluridisciplinaires

Évolution du nombre de professionnels en SSTI médecins, IPRP et IDEST sur les cinq dernières années (en ETP)

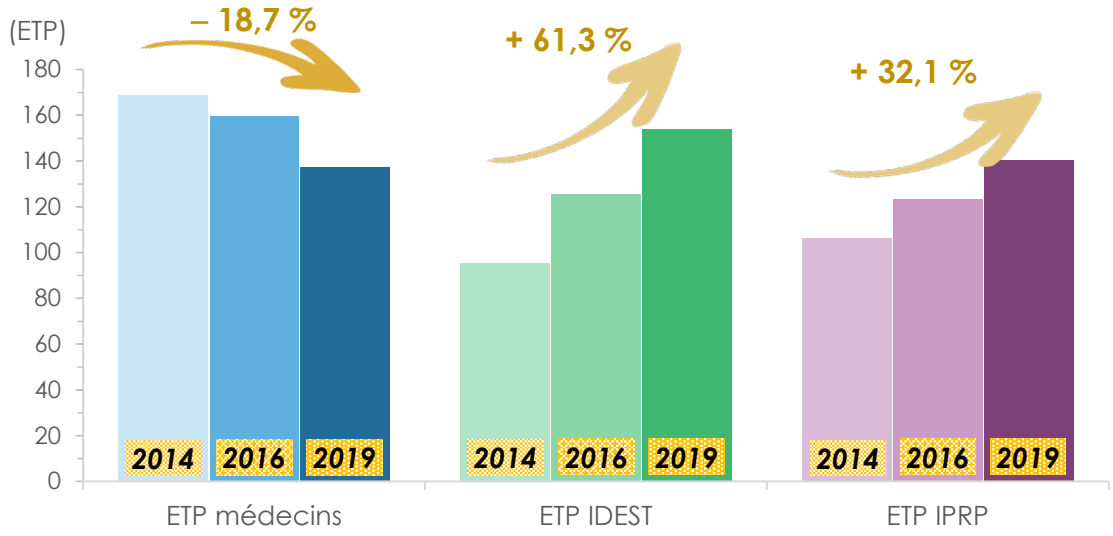

Entre 2014 et 2019, le nombre de médecins (en ETP) a diminué de 18,7 % passant de 168,8 à 137,3 ETP. Dans le même temps, le nombre d'ETP IDEST a connu une hausse de 61,3 % passant de 95,5 à 153,9 ETP. De même, le nombre d'ETP IPRP est en augmentation, passant de 106,1 ETP en 2014 à 140,2 ETP en 2019 (+ 32,1 %).

Composition des équipes pluridisciplinaires

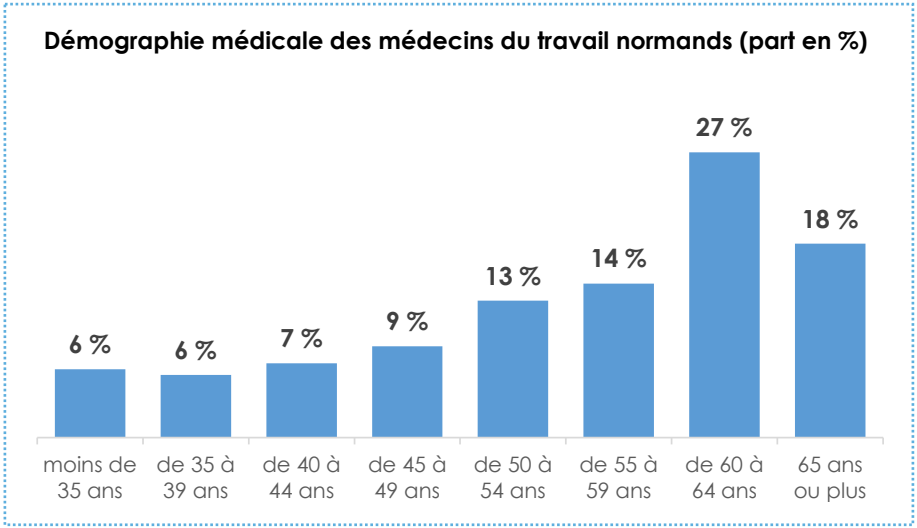

La répartition par âge montre que des départs à la retraite importants sont attendus dans les prochaines années. La démographie des médecins du travail constitue un sujet d'inquiétude de façon générale en France, particulièrement en Normandie.

Près de la moitié des médecins du travail normands a 60 ans ou plus

Le recrutement des médecins du travail dans la région est très difficile à ce jour. Très peu d'internes choisissent la médecine du travail, en moyenne 2 par an. Depuis quelques années se développent les formations de collaborateurs médecins qui permettent à des médecins d'autres spécialités de se former pour obtenir une qualification de médecin du travail, qualification obligatoire pour l'exercice de la médecine du travail. En 2019, 27 collaborateurs médecins sont ainsi en formation sur la région. Cependant, ces recrutements sont bien loin de pouvoir couvrir les besoins en médecins du travail, qui plus est dans le contexte des années à venir.

Composition des équipes pluridisciplinaires

Poids des médecins du travail dans le département (en % d'ETP) et poids des salariés suivis dans le département (en % d'effectifs)

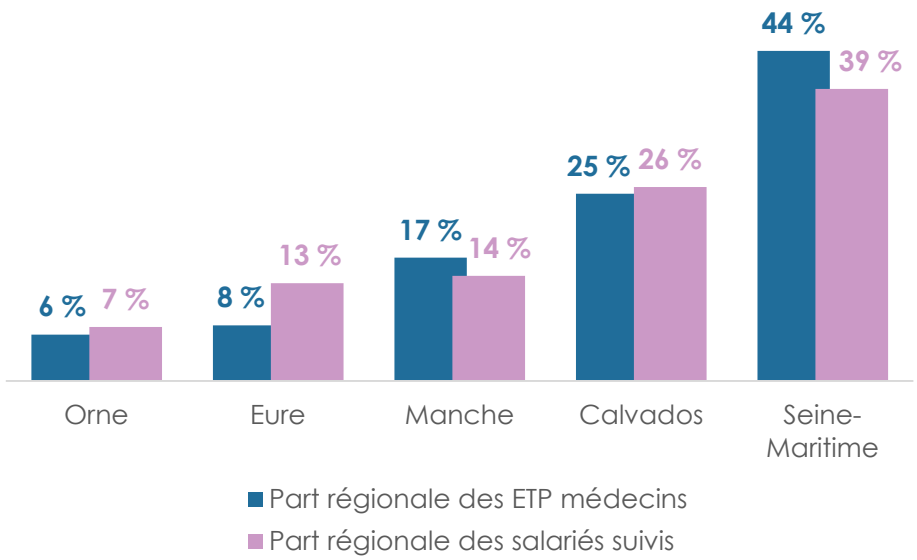

Dans les départements normands, la part d'ETP médecins apparaît globalement en adéquation avec la part de salariés suivis. Toutefois, les médecins de l'Eure, qui représentent 8 % des ETP médecins de la région, suivent 13 % des salariés. À l'inverse, en Seine-Maritime, 44 % des ETP médecins, ont en charge 39 % des salariés ; le différentiel bien que moindre va dans le même sens dans la Manche.

Composition des équipes pluridisciplinaires

Les intervenants en prévention des risques professionnels peuvent avoir des profils très variés : psychologues, ergonomes, toxicologues…

Les SSTI normands emploient 140,2 ETP intervenants en prévention des risques professionnels. Près des deux tiers (65 %) sont des IPRP généralistes en hygiène-sécurité-environnement (HSE). Les ergonomes et psychologues représentent respectivement 13 % et 12 % des IPRP. Enfin, les chimistes et toxicologues constituent respectivement 7 % et 3 % des ETP IPRP normands.

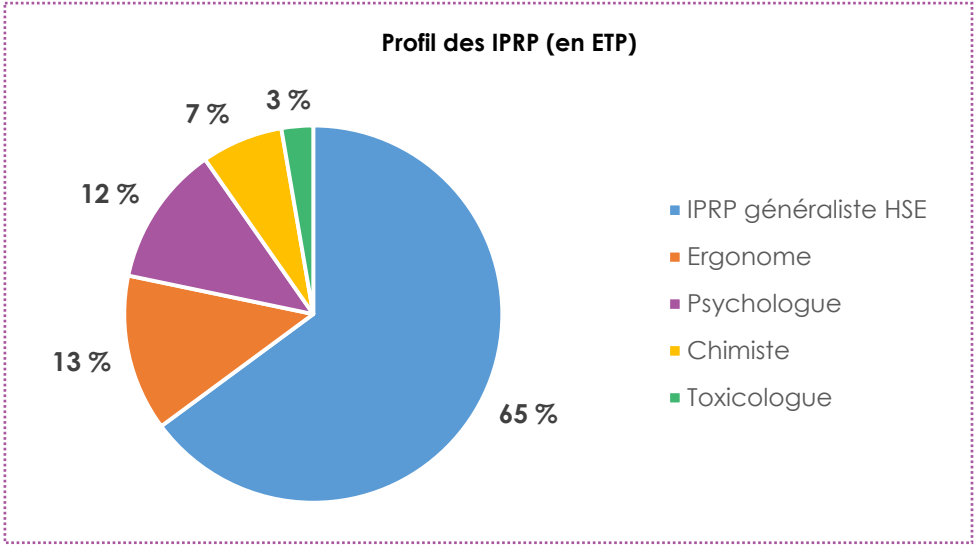

Temps de pluridisciplinarité

En moyenne, en Normandie, 1 ETP médecin du travail qualifié a la charge de 5 753 salariés

et travaille en collaboration avec :

- **1,12 ETP IDEST,**
- **1,02 ETP IPRP,**
- **0,43 ETP ASST,**
- **1,72 ETP secrétaire médicale ou AEP**

Le nombre de salariés suivis pour 1 ETP médecin varie fortement d'un service à un autre ; il oscille entre 2 057 (hors SSTI à compétence fermée) et 7 593 salariés. Ces variations sont à mettre en parallèle avec l'équipe pluridisciplinaire sur laquelle s'appuie le médecin. En effet, par exemple, pour AMI SANTÉ, si 1 ETP médecin assure le suivi en moyenne de 7 593 salariés, il le fait en collaboration avec 1,95 ETP IDEST et 1,91 ETP IPRP+ASST. Pour SANTÉ BTP ROUEN DIEPPE, 1 ETP médecin suit en moyenne 2 769 salariés mais s'appuie sur 0,48 ETP IDEST et 0,41 ETP IPRP+ASST.

Ces données sont à relier non seulement avec l'effectif à la charge du médecin, mais aussi avec le nombre d'entreprises suivies par médecin et enfin avec la taille géographique du secteur qui est confié à ce professionnel de santé.

Temps de pluridisciplinarité

Nombre moyen d'ETP IDEST pour 1 ETP médecin selon le SSTI

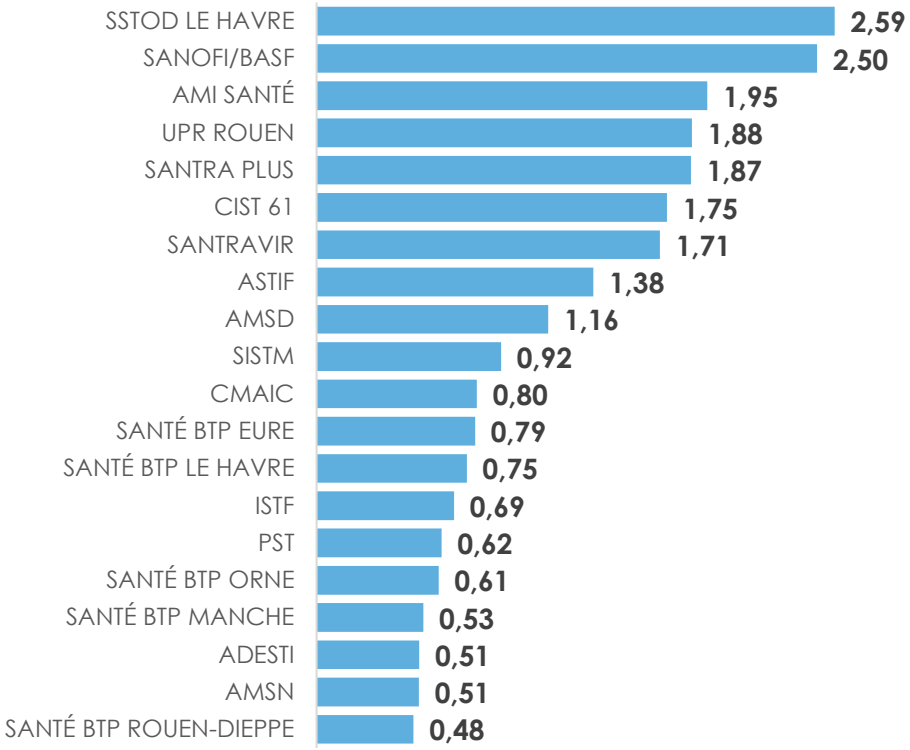

Le nombre moyen d'IDEST par ETP médecin varie d'un mi-temps à 2,5 ETP. Médecin du travail et IDEST sont des professionnels de santé, qui seuls peuvent assurer le suivi individuel de santé des salariés.

Temps de pluridisciplinarité

Nombre moyen d'ETP IPRP+ASST pour 1 ETP médecin selon le SSTI

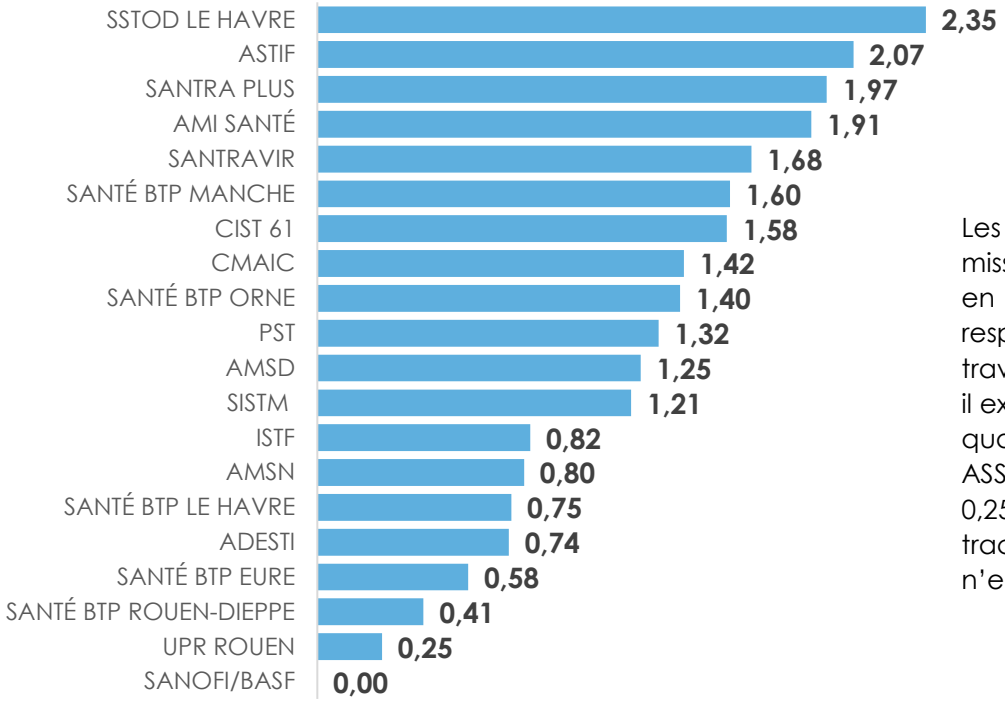

Les IPRP et ASST réalisent leurs missions sur la partie actions en milieu de travail, sous la responsabilité du médecin du travail. Suivant les services, il existe une grande variabilité quant au nombre d'IPRP et ASST par ETP médecin : entre 0,25 à 2,35 ETP en faisant abstraction de SANOFI/BASF qui n'en compte aucun.

Actions des équipes pluridisciplinaires : les actions sur le milieu de travail

Les actions sur le milieu de travail permettent au médecin du travail et à son équipe de développer leurs connaissances du milieu de travail et de ses risques associés afin d'apporter des conseils de prévention dans le cadre des fiches d'entreprises, des sensibilisations collectives et lors du suivi individuel des salariés. Au total, environ 28 000 actions en milieu de travail ont été recensées par les SSTI en 2019. Les études de poste (23,0 %) et la réalisation ou mise à jour de fiches d'entreprise (20,5 %) constituent près de la moitié de ces actions sur le milieu de travail. Viennent ensuite les sensibilisations collectives (6,1 %), les réunions de CSE/CSSCT (5,6 %) et les études de métrologie (3,5 %). Plus de deux actions sur cinq sont autres que celles énumérées ; il s'agit, par exemple, de l'aide à l'évaluation des risques, d'actions de formations, de l'animation et/ou la participation à des groupes thématiques dans les entreprises, de maintien dans l'emploi, de gestion d'évènements graves, d'enquêtes par questionnaires, etc.

Principales actions menées sur le milieu de travail dans les SSTI de Normandie

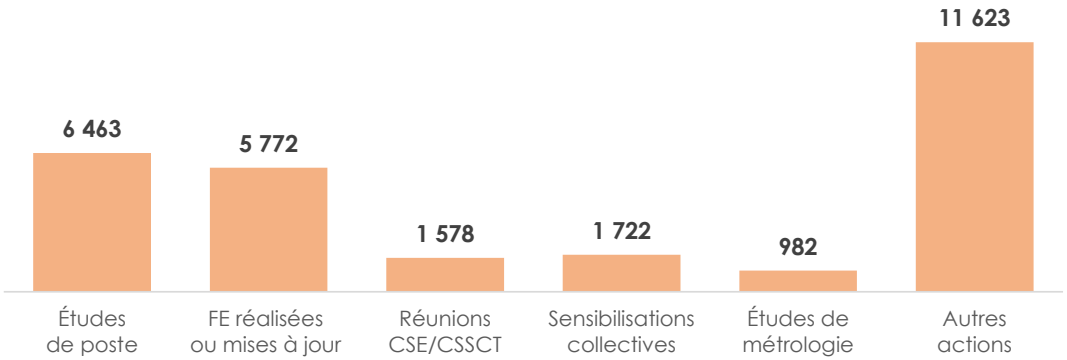

Actions des équipes pluridisciplinaires :
le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi individuel des salariés, réalisé par les professionnels de santé, a pour objectif d'informer sur les risques professionnels et les moyens de prévention, de dépister des atteintes à la santé, en particulier en lien avec le travail, d'émettre des avis et recommandations visant la préservation de la santé des salariés et l'adaptation du travail à leurs capacités, et de tenir à jour tout au long du parcours professionnel le dossier médical en santé au travail (DMST) traçant, entre autres, les expositions professionnelles.

En Normandie, près de 370 000 actes individuels de santé ont été réalisés sur l'exercice 2019 :

- 251 899 concernant le suivi périodique (dont un tiers d'examens médicaux d'aptitude),
- 114 647 pour le suivi non périodique (visites de pré-reprise, de reprise, visites occasionnelles à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail).

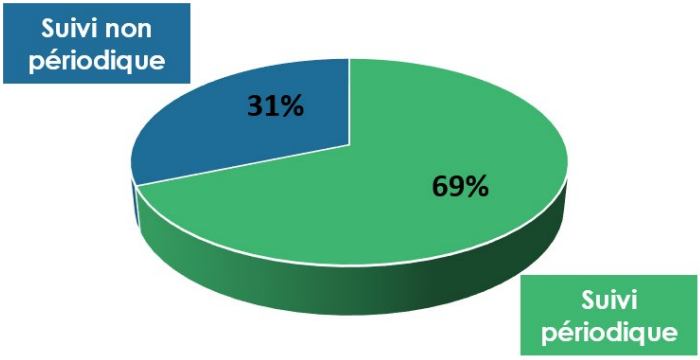

Actions des équipes pluridisciplinaires :
le suivi individuel de l'état de santé

Les professionnels de santé assurant le suivi individuel

Le suivi individuel des salariés est assuré par les médecins du travail, les collaborateurs médecins, les internes en santé au travail, les médecins en procédure d'autorisation d'exercice (PAE) et les infirmiers en santé au travail.

Nombre de professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés par département (en ETP)

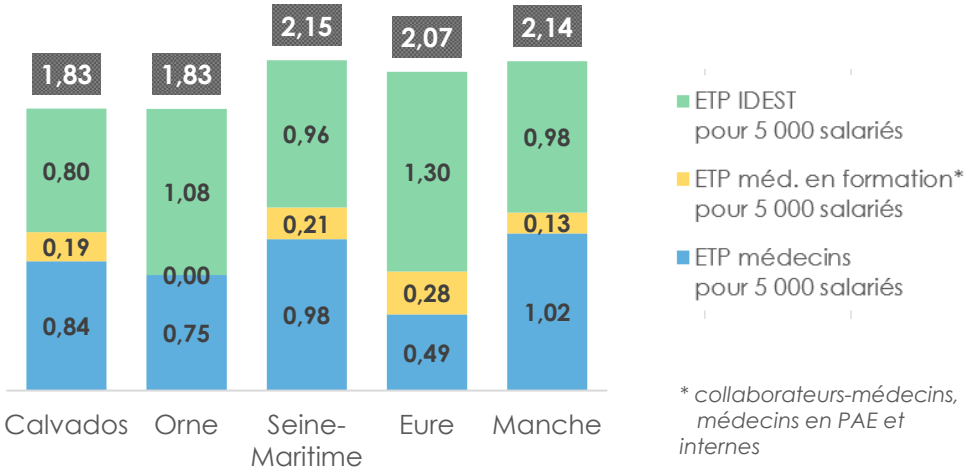

La Seine-Maritime et la Manche sont les deux départements qui comptent le plus de professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés, dus tout particulièrement au nombre d'ETP médecin de l'ordre de 1. À l'inverse, le Calvados et l'Orne sont les départements où les professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés sont les moins nombreux. L'Orne est atypique avec peu de médecins et de nombreux IDEST.

Actions des équipes pluridisciplinaires : le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi périodique : une majorité de VIP

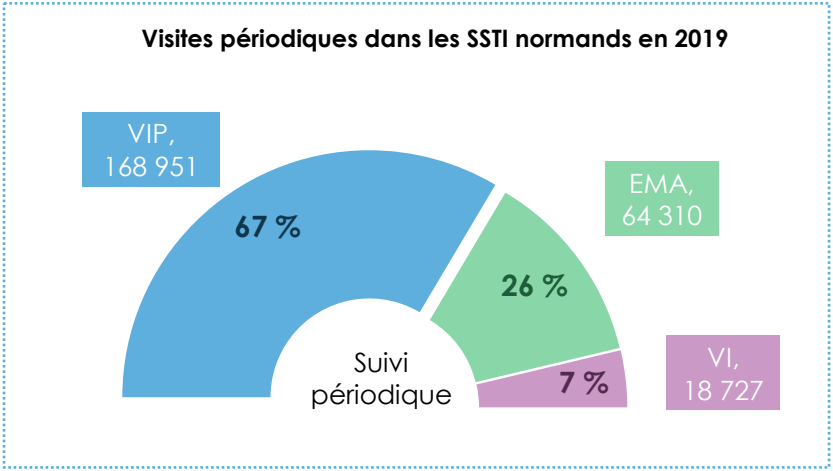

Sur les 251 988 visites périodiques réalisées en 2019 par les médecins et infirmiers du travail des SSTI de Normandie, les deux tiers (67 %) étaient des visites d'information et de prévention (VIP) soit des visites initiales soit périodiques (maximum tous les 5 ans). Le suivi des salariés en suivi individuel renforcé est fait principalement d'examens médicaux à l'embauche, puis d'examens médicaux d'aptitude (EMA) tous les 4 ans maximum avec, entre 2, une visite intermédiaire (VI). Les EMA réalisés par les médecins pour les salariés en SIR représentent un quart des visites périodiques. Enfin, 7 % correspondent à des visites intermédiaires pour les salariés en SIR.

Actions des équipes pluridisciplinaires :
le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi non périodique : une part importante de visites de reprise

Sur les 114 647 visites occasionnelles réalisées en 2019 par les médecins et infirmiers du travail des SSTI de Normandie, la part la plus importante (45 %) correspondait à des visites de reprise (VR). Les visites à la demande (VD) ont représenté 38 % des visites occasionnelles ; le plus souvent ces visites ont été réalisées à la demande du médecin (VD_M, 18 %), puis à la demande du salarié (VD_S, 11 %) et à celle de l'employeur (VD_E, 9 %). Enfin, les visites de pré-reprise (VPR), qui concernent les visites de salariés en arrêt de travail dont la reprise nécessite le plus souvent des adaptations de poste pour des raisons de santé, ont représenté 17 % de l'ensemble des visites occasionnelles.

Visites occasionnelles dans les SSTI normands en 2019

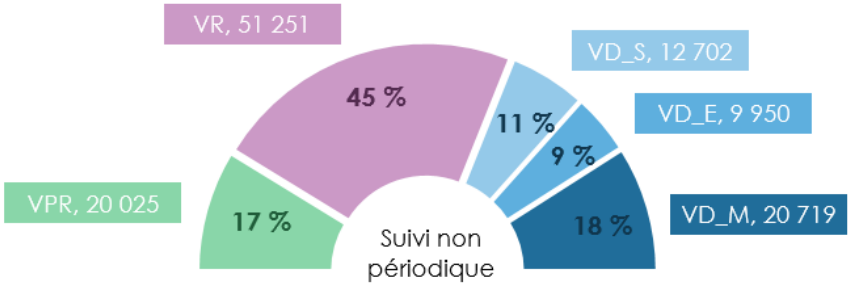

Actions des équipes pluridisciplinaires : le suivi individuel de l'état de santé

Conclusions du suivi individuel

Le suivi individuel des salariés donne lieu à une remise d'attestation de suivi, accompagnée ou non de préconisations, ou d'un avis d'aptitude (pour les salariés en SIR), avec ou sans préconisations ou enfin d'un avis d'inaptitude. Toutefois, pour les visites de pré-reprise, ce n'est pas un avis qui est émis mais souvent des recommandations ; pour les visites occasionnelles à la demande du salarié, un avis n'est pas non plus toujours émis.

Sur les 323 683 documents délivrés, 41 269 (13 %) sont autres que des attestations de suivi ou des avis d'aptitude sans préconisations :

- plus de 35 000 propositions de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail,
- près de 6 000 avis d'inaptitude, avis qui interviennent lorsqu'aucune possibilité d'aménagement de poste n'est possible.

Conclusions du suivi individuel en 2018

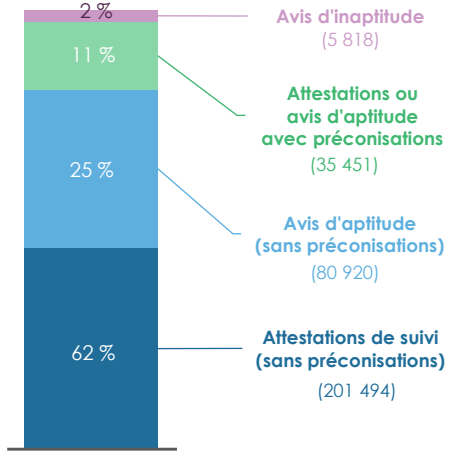

Ces conclusions ont pour objectif la préservation de l'état de santé des salariés et l'adaptation de leur poste à leur état de santé. Ces démarches de maintien dans l'emploi, ou dans un emploi, sont au cœur de la mission du médecin du travail. En lien avec son équipe pluridisciplinaire, le médecin du travail préconise des adaptations ou modifications du poste de travail telles que les adaptations temporelles (temps partiels thérapeutiques), la mise en place par exemple de matériel de levage (table élévatrice) ou les restrictions liées aux contraintes physiques (manutentions, gestes…), les limitations de déplacements en véhicules, etc. L'employeur se doit de mettre en œuvre ces propositions. Ce n'est que lorsque cette démarche d'adaptation est impossible que l'avis d'inaptitude survient avec propositions visant un reclassement sur un autre poste.

Actions des équipes pluridisciplinaires :

les principales actions collectives de prévention des SSTI 2019-2020 par risques, par secteurs ou actions transversales

Partie 2

Les services de santé au travail autonomes

Cartographie des SSTA de Normandie

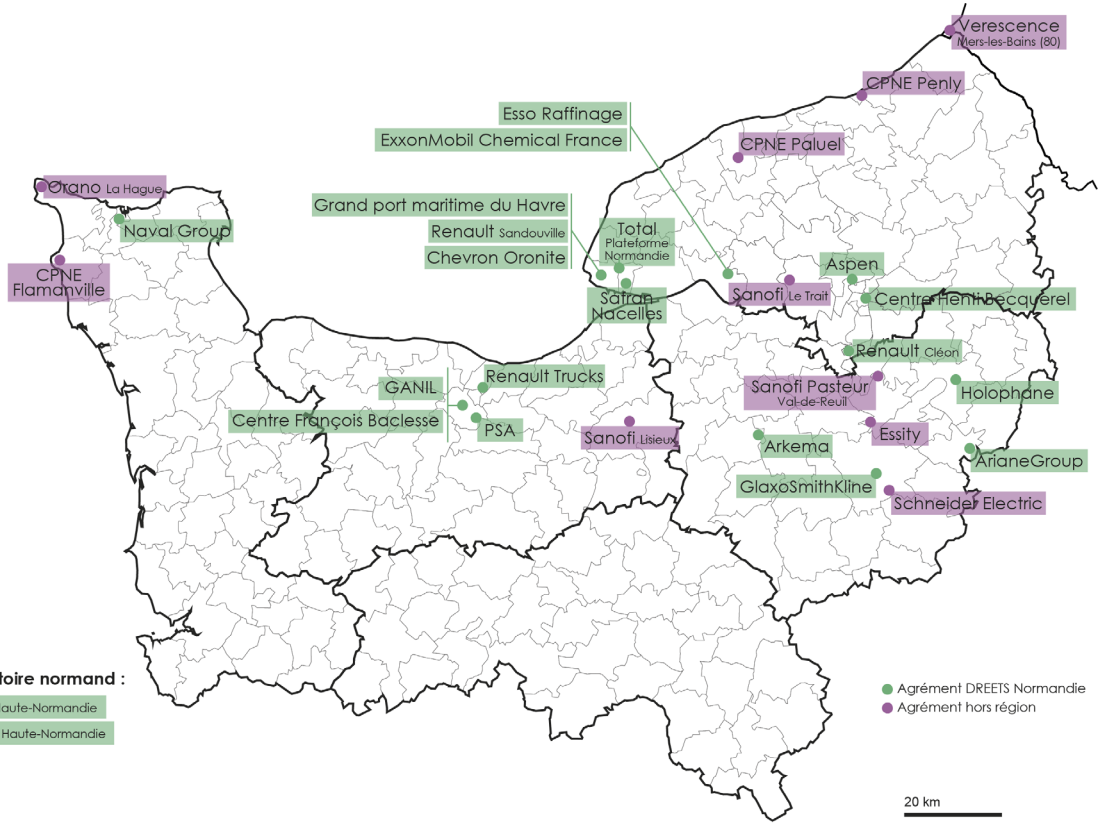

D'autres SSTA interviennent sur le territoire normand :

- La Poste Courrier Basse-Normandie et Haute-Normandie
- La Poste Enseigne Basse-Normandie et Haute-Normandie
- Enedis-GRDF Douai (59)
- SNCF La Plaine Saint-Denis (93)
- Orange

Les salariés suivis

En Normandie, 31 services de santé travail sont autonomes (SSTA), le service étant interne à l'entreprise. Un service autonome de groupe, d'entreprise ou d'établissement peut être créé lorsque le nombre de salariés suivis est égal ou supérieur à 500.

Les services de santé au travail autonomes de Normandie assurent le suivi de 56 566 salariés hors intérim. Ils sont soumis aux mêmes textes du code du travail que les services interentreprises en ce qui concerne la mission du service ainsi que de ses personnels tout comme l'action en milieu de travail et le suivi individuel des salariés. Pour l'action en milieu de travail, celle-ci n'a pu être présentée dans ce document.

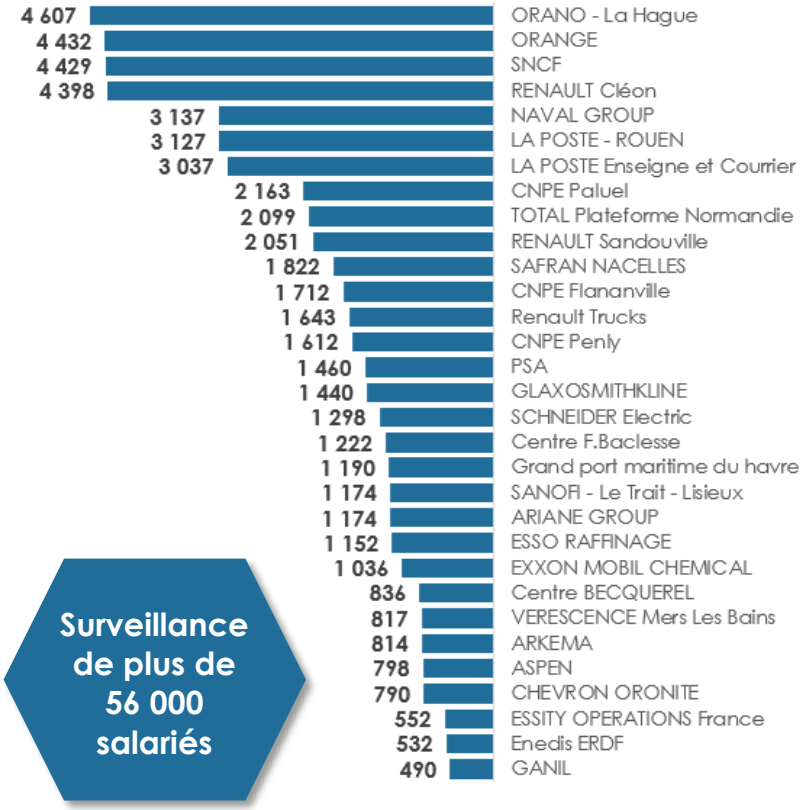

Les salariés suivis

Les salariés suivis par les services de santé au travail autonomes relèvent d'un suivi spécifique en fonction de leurs expositions professionnelles et de la politique d'entreprise. Un certain nombre de ces services suit aussi des intérimaires et des salariés des entreprises intervenantes travaillant dans l'entreprise, au total pour 2019, 4 581 salariés. Ce suivi devrait augmenter conformément à la politique régionale d'agrément de la Dreets.

Près d'un tiers des salariés en SIR dans les SSTA

Type de surveillance des salariés suivis par les SSTA en 2019

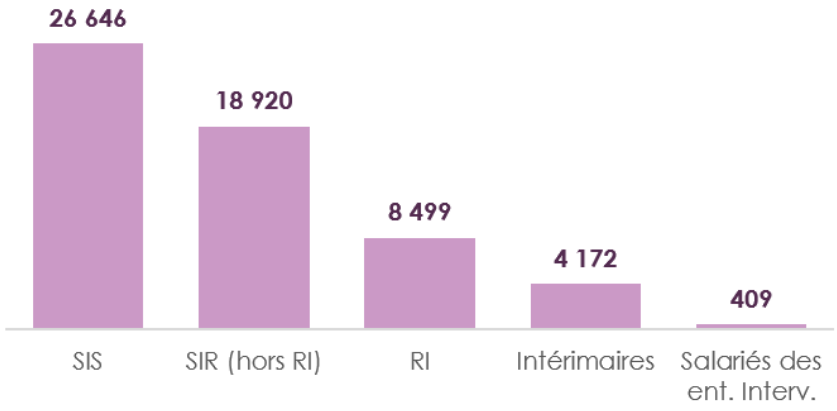

Composition des équipes pluridisciplinaires

Chaque SSTA présente sa propre organisation et les équipes pluridisciplinaires peuvent être de taille et de compétences très différentes d'un service à l'autre. Les IPRP généralistes HSE, ergonomes et psychologues ne font que très rarement partie du service de santé au travail autonome. Très souvent, ils dépendent d'autres services internes (service HSE), voire externes. Ils s'articulent alors avec le médecin du travail en complémentarité mais pas sous l'animation et la coordination du médecin comme dans les services de santé au travail interentreprises.

Composition des équipes pluridisciplinaires des SSTA en Normandie (en ETP)

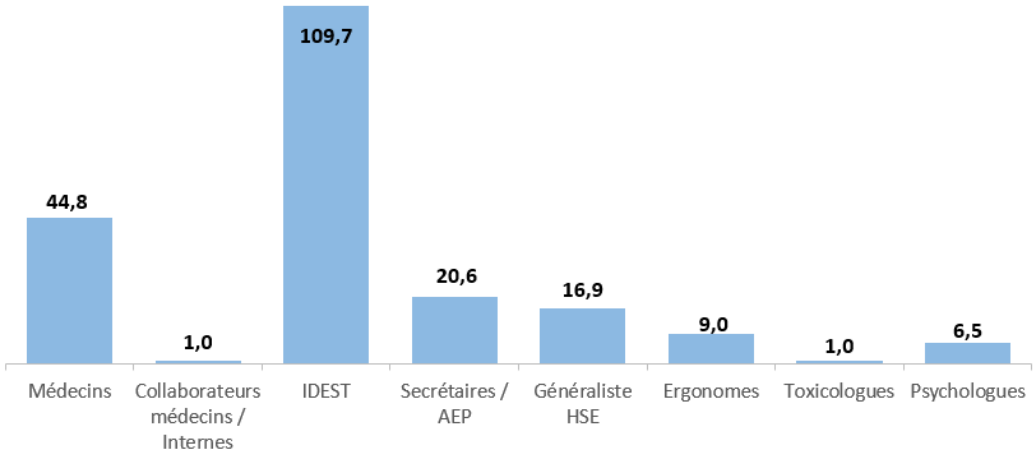

Temps de pluridisciplinarité

En moyenne, dans les SSTA de Normandie, 1 ETP médecin a la charge de 1 355 salariés et travaille en collaboration avec 2,4 ETP IDEST, 0,5 ETP secrétaire médicale et 0,7 ETP IPRP. Le nombre de salariés suivis pour 1 ETP médecin varie cependant assez sensiblement d'un service à un autre.

Nombre moyen de salariés suivis et temps de pluridisciplinarité en SSTA pour 1 ETP médecin

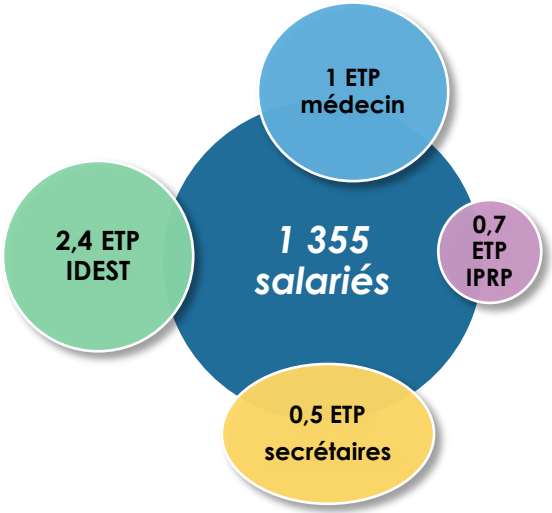

Temps de pluridisciplinarité

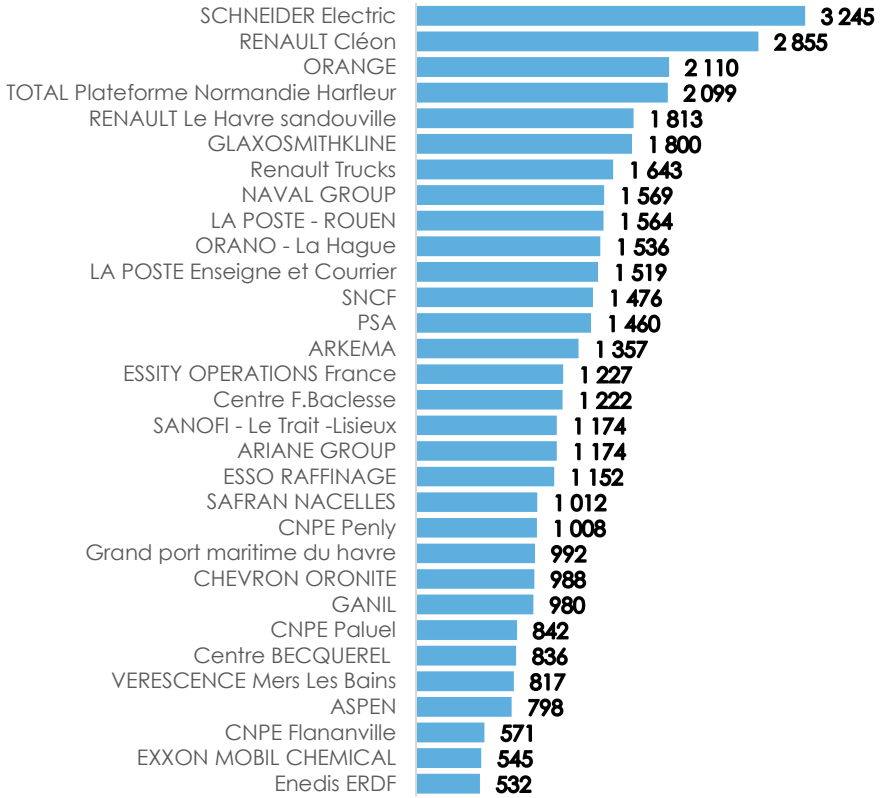

Nombre moyen de salariés suivis pour 1 ETP médecin selon le SSTA

Les services de santé au travail autonomes :
le suivi individuel de l'état de santé

Les professionnels de santé assurant le suivi individuel

En Normandie, 34 998 examens médicaux ont été réalisés par les médecins du travail sur l'exercice 2019, soit en moyenne 781 examens pour 1 ETP-médecin.

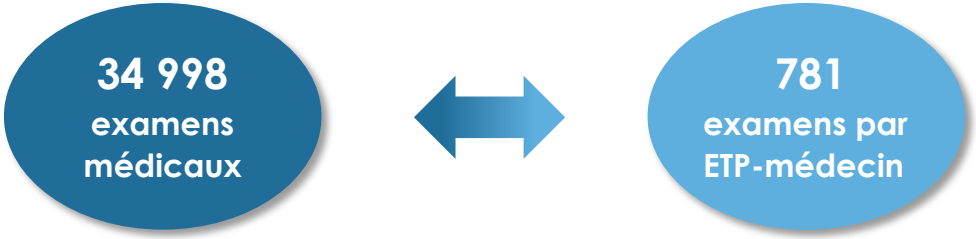

Les services de santé au travail autonomes :
le suivi individuel de l'état de santé

Les professionnels de santé assurant le suivi individuel

Le suivi individuel des salariés est assuré par les médecins du travail, les collaborateurs médecins, les internes en santé au travail et les infirmiers en santé au travail.

Dans les SSTA, un ensemble de 5 000 salariés est suivi, en moyenne, par 3,7 ETP-médecins, 9 ETP IDEST et 0,08 ETP collaborateur-médecin ou interne.

Nombre de professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés (en ETP)

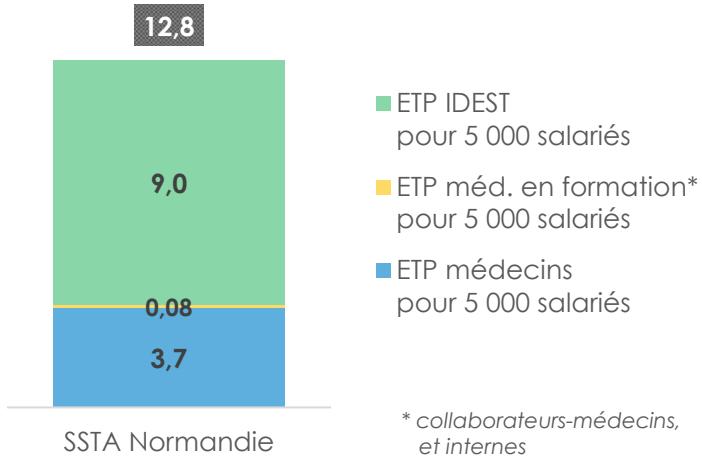

Les services de santé au travail autonomes :
le suivi individuel de l'état de santé

Les types de visites médicales

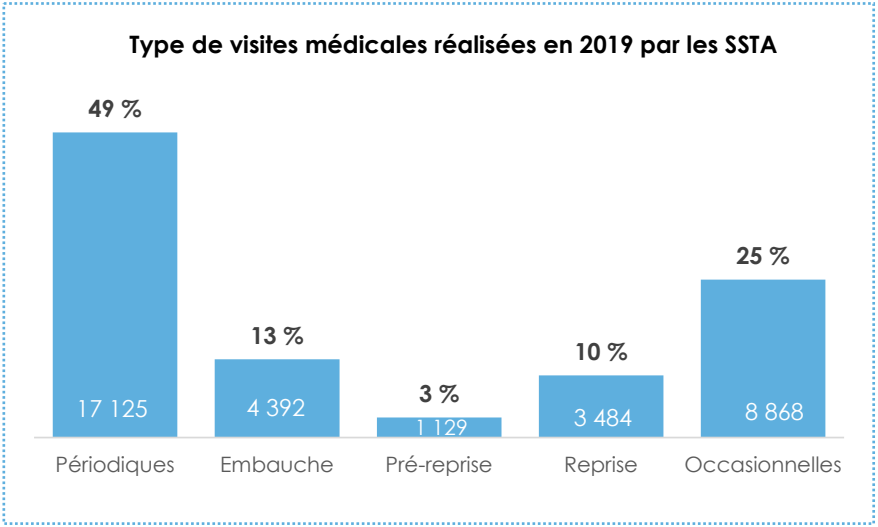

Sur les 34 998 examens médicaux réalisés en 2019 par les médecins du travail des SSTA de Normandie, la majorité (44 %) était des visites périodiques. Les visites occasionnelles, à la demande du salarié ou de l'employeur, ont représenté pour leur part 29 % des examens médicaux. Viennent ensuite les visites d'embauche qui ont constitué 12 % des examens médicaux, puis les visites de reprise (11 %) et enfin les visites de pré-reprise (3 %).

Le suivi individuel est réalisé par les médecins du travail et les infirmières.

Les services de santé au travail autonomes :
le suivi individuel de l'état de santé

Conclusions du suivi individuel

Sur les 26 702 avis émis par les médecins du travail, 5 560 (20 %) sont des avis autres que « apte » comprenant :

- 2 436 recommandations d'aménagements de poste ou de restrictions de tâches ou des inaptitudes au poste de travail avec description des capacités médicales restantes du salarié permettant à l'employeur de mener sa recherche de reclassement ;
- 384 inaptes au poste mais aptes à un autre ;
- 41 avis d'inaptitude.

L'ensemble de ces avis a pour objectif la préservation de l'état de santé des salariés et l'adaptation de leur poste à leur état de santé. Ces démarches de maintien dans l'emploi sont au cœur de la mission du médecin du travail en service autonome comme en service interentreprises. Dans les grosses entreprises, les solutions de maintien dans l'emploi sont plus développées que dans les plus petites entreprises expliquant la différence de taux des inaptitudes. En lien avec son équipe pluridisciplinaire, le médecin du travail préconise ces adaptations ou modifications du poste de travail. L'employeur se doit de mettre en œuvre ces propositions. Ce n'est que lorsque cette démarche d'adaptation est impossible que l'avis d'inaptitude survient avec propositions visant un reclassement sur un autre poste.

Conclusions des examens médicaux

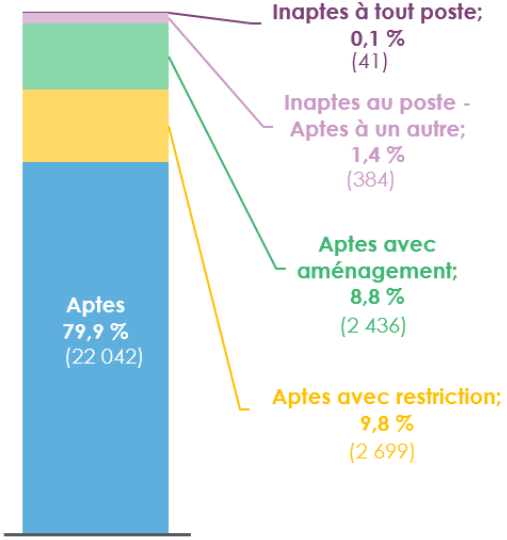

Les services de santé au travail autonomes :

les principales thématiques de prévention développées issues des plans d'activité des médecins du travail

Risque chimique - CMR

- Participation à l'évaluation, aux mesures de prévention dont les sensibilisations-informations
- Avis et suivi sur l'utilisation des produits chimiques
- Prévention des risques liés aux fumées de soudage
- Rayonnements ionisants : informations et sensibilisations

RPS/QVT

- Observatoires du stress,
- Cellules d'accompagnement,
- Groupes de travail QVT

Prévention des TMS

- Ergonomie des postes de travail,
- Informations-sensibilisations,
- Expérimentations d'exosquelettes

Maintien dans ou en emploi en pluridisciplinarité

Prévention, dépistage et accompagnement sur les addictions

Formations et recyclages des sauveteurs secouristes du travail

Sensibilisation au sevrage tabagique et participation au mois sans tabac

Campagnes de vaccinations contre la grippe

Partie 3

Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019

Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019

Durant l'année 2019, un certain nombre de services de santé au travail de la région ont été fortement impactés dans leur activité par les conséquences sanitaires de l'incendie des usines Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen le 26 septembre.

Le jour même, les principaux services de santé au travail concernés géographiquement se sont mis à la disposition des employeurs dont les salariés étaient intervenus ou intervenaient sur le site ou avaient travaillé sous le panache de fumée.

Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019 :

Mise en place d'organisations spécifiques des services de santé

L'ampleur du nombre d'entreprises et salariés concernés a nécessité la mise en place d'organisations spécifiques des services de santé.

- *Cellule de crise* direction-représentants médecins et infirmiers ;
- *Contacts par mail des adhérents* avec proposition de l'offre de service et de toutes les informations les concernant ;
- Mise en place d'une *adresse mail spécifique pour les entreprises*, d'un accueil téléphonique adapté en mobilisant des personnels infirmiers ;
- *Questionnaires préalables d'évaluation des expositions professionnelles* adressés aux employeurs et aux salariés (pré-orientation) pour bénéficier d'informations sur les expositions et voir les suites à donner en termes d'informations, d'actions en milieu de travail, de suivi individuel ;
- *Priorisation du conseil aux entreprises de premières lignes et relevant du périmètre des 500 mètres* ainsi que du suivi individuel des salariés du site puis des 500 mètres. Cependant toute demande d'employeur ou de salarié pour un suivi individuel a trouvé des réponses de la part des services de santé au travail ;
- *Remontées hebdomadaires à la Dreets de Normandie des actions réalisées* pendant plusieurs mois par 16 services de santé ADESTI, AMSN, MSA, PST, CMAIC, SANTE BTP, AMI-SANTE, UPR, ESSO Raffinage, TOTAL Plateforme, ENEDIS, ORANGE, SNCF… , le Centre de Gestion 76, le centre de prévention de la Police 76 et la consultation de pathologies professionnelles du CHU de Rouen qui ont été principalement impliqués.

Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019 :

Axes de développement de la mobilisation

Cette mobilisation, qui a bénéficié à 186 entreprises, s'est organisée autour de trois grands axes :

Le conseil aux entreprises et aux salariés…

...sur l'évaluation des risques professionnels, sur les moyens de protection tant collectifs qu'individuels, sur les recommandations de nettoyage, sur les modalités du suivi individuel des salariés (à la demande de l'employeur ou à la demande du salarié) par diffusion d'informations générales et personnalisées, conseils personnalisés en CSE, CSSCT et actions en milieu de travail pour analyser les risques et développer des conseils de prévention ;

Le suivi individuel de salariés…

…exposés dans le cadre de leur travail en utilisant une fiche commune de recueil ou une fiche d'exposition. Une synthèse de ce suivi a pu être réalisée pour 617 salariés. Parmi ces salariés, 70 %, issus de 33 entreprises, relevaient de la zone priorisée, se trouvant professionnellement soit sur le site de l'incendie soit dans les 500 mètres autour du site.

86 % ont bénéficié d'une consultation médicale ou d'un entretien infirmier qui a eu lieu dans deux tiers des cas dans le mois qui a suivi l'incendie. Les conditions d'expositions, leur durée et le port de protection respiratoire ont pu être tracés. Les deux tiers des salariés interrogés ont décrit l'apparition d'au moins un symptôme dans le post-immédiat de l'exposition, symptômes le plus souvent de courte durée : 46 % des symptômes ORL, 37 % des manifestions neurologiques, 21 % des atteintes respiratoires et 20 % des signes digestifs. Ces symptômes relevant d'un processus irritatif des différents organes correspondent à une exposition aiguë.

Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019 :

Axes de développement de la mobilisation

Les examens cliniques réalisés ont relevé, entre autres, des manifestations psychiques de type d'anxiété post-exposition pour 6 % des salariés dont 42 % concernaient des salariés sur site.
En fonction du degré d'exposition des travailleurs et de leur situation de santé :

- 696 bilans biologiques à la recherche d'éventuels effets des expositions sur l'organisme ont été réalisés sur prescription des médecins du travail dans les suites de ces expositions. Les premiers bilans ont concerné 75 % de l'ensemble des salariés et 61 % des salariés ayant eu un premier bilan ont bénéficié d'un deuxième ;
- Des indices biologiques d'exposition permettant, à partir de liquides biologiques (urines ou sang), d'évaluer l'exposition en donnant un reflet de la quantité de produit ayant pénétré dans l'organisme quelle que soit la voie de pénétration, ont été réalisés pour 25 % des salariés exposés sur site ou dans les 500 mètres concernant le benzène et ses métabolites, le toluène et ses métabolites, le plomb et le monoxyde de carbone.

La traçabilité des conditions d'exposition et constats en termes de santé dans le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST) pour au moins 1 425 salariés :

- Soit après un examen par le médecin du travail ou un entretien infirmier, pour 891 salariés ;
- Soit à partir de fiches d'exposition complétées par les employeurs ou les salariés eux-mêmes, pour 114 salariés ;
- Soit sur demande d'employeurs ou de salariés d'inscription dans le DMST et/ou dans le registre bénin des accidents du travail pour les SST autonomes (plus de 420 demandes dans ce contexte).

Une mobilisation exceptionnelle des SST en 2019 :

Une réponse rapide et efficace

La mobilisation de ces services de santé interentreprises, autonomes, du régime agricole (MSA) et de la fonction publique, a confirmé leur capacité tant en termes de réactivité que dans l'engagement de l'ensemble de leurs professionnels face à une situation d'accident industriel sans précédent pour la région.

Ces services ont montré dans cet évènement leur aptitude à s'organiser dans des délais très brefs pour répondre en proximité aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

Leur travail a permis d'orienter les recommandations du Groupe d'Alerte en Santé au Travail de Normandie en termes de recommandations sur le suivi de ces salariés à long terme.

Des enseignements devraient être tirés à partir, entre autres, de cette mobilisation afin de préciser les protocoles nécessaires à mettre en place dans un objectif d'être davantage armé pour les accidents industriels à venir tant pour la population générale que pour celle des travailleurs.

Siglaire

AEP : assistant de l'équipe pluridisciplinaire

ASST : assistant de service de santé au travail

BTP : bâtiment et travaux publics

CNPE : centrale nucléaire de production d'électricité

DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels

EMA : examen médical d'aptitude

EPC : équipement de protection collective

EPI : équipement de protection individuelle

ETP : équivalent temps plein

FDS : fiche de données de sécurité

FE : fiche d'entreprise

HSE : hygiène sécurité environnement

IDEST : infirmier diplômé d'Etat en santé au travail

INB : installation nucléaire de base

IPRP : intervenant en prévention des risques professionnels

PAE : procédure d'autorisation d'exercice

PDP : prévention de la désinsertion professionnelle

QVT : qualité de vie au travail

RI : rayonnements ionisants

RPS : risques psychosociaux

SIA : suivi individuel adapté

SIR : suivi individuel renforcé

SIS : suivi individuel simple

SMR : surveillance médicale renforcée

SMS : surveillance médicale simple

SSTA : service de santé au travail autonome

SSTI : service de santé au travail interentreprises

TMS : troubles musculo-squelettiques

TPE : très petite entreprise

VD_E : visite à la demande de l'employeur

VD_M : visite à la demande du médecin

VD_S : visite à la demande du salarié

VI : visite intermédiaire

VIP : visite d'information et de prévention

VPR : visite de pré-reprise

VR : visite de reprise

Coordonnées des SSTI de Normandie

ADESTI
13 rue Andreï Sakharov
CS 40403
76 137 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél : 02 35 07 95 10
www.adesti.fr

AMI SANTE AU TRAVAIL
1090 rue Jacquard
BP 63526
27 035 Évreux Cedex
Tél : 02 32 28 70 30
www.ami-sante.fr

AMSD
Rue Louis de Bures
BP 40
76 200 Dieppe
Tél : 02 32 90 51 10

AMSN
155 rue Louis Blériot
76 230 Bois-Guillaume
Tél : 02 76 08 12 33
www.amsn.fr

ASTB[2]
Site de Vire
11 Place du Champ de Foire
BP 60004
14 501 Vire Cedex
Tél : 02 31 66 27 07
contact@santravir.fr
Site de FLERS
Place Pierre Sémard
61000 Flers
Tél : 02 33 65 26 87
contact@santravir.fr

ISTF
15 rue de l'Inondation
BP 38
76 401 Fécamp Cedex
Tél : 02 35 10 10 32
www.istfecamp.fr

MIST Normandie[3]
9 rue du Dr Laënnec
BP 10063
14 203 Hérouville Saint-Clair
Tél : 02 31 46 26 60

PST
10 av du 43e Régiment d'Artillerie
CS 61052
14 020 Caen Cedex 3
Tél : 02 31 72 75 00
www.pst14.fr

SANTÉ BTP NORMANDIE[4]
7 Rue Denis Papin
14840 Mondeville
Tél : 02 35 71 85 90
www.sante-btp-normandie.fr

SANTRA PLUS
35 rue de Tourville
76 087 Le Havre Cedex
Tél : 02 32 74 94 94
www.santraplus.fr

SANOFI-BASF
rue de Verdun
76 410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Tél : 02 35 87 33 00

SISTM
107 rue Grandin
CS 43509
50 009 Saint Lo Cedex
Tél : 02 33 57 12 93
www.sistm50.com

SSTOD (service de santé au travail des ouvriers dockers) Le Havre
11 Rue des chargeurs réunis
76 600 Le Havre
Tél : 02 35 26 41 34

UPR Rouen
66 Quai de Boisguilbert
76 000 Rouen
Tél : 02 35 88 54 00

[2] Résultat de la fusion d'ASTIF et SANTRAVIR

[3] Résultat de la fusion de CIST 61 et CMAIC

[4] Résultat de la fusion de SANTE BTP EURE, SANTE BTP LE HAVRE, SANTE BTP MANCHE, SANTE BTP ORNE et SANTE BTP ROUEN-DIEPPE

Chiffres clés

Les services de santé au travail en Normandie en 2019 :

20 SSTI et **31** SSTA

- **182** médecins du travail (en ETP) (137 en SSTI et 45 en SSTA)
- **264** infirmiers diplômés d'Etat de santé au travail (en ETP) (154 en SSTI et 110 en SSTA)
- **157** IPRP (en ETP) (140 en SSTI et 17 en SSTA)
- **59** assistants de santé au travail (en ETP) (59 en SSTI)
- **257** secrétaires médicales (en ETP) (236 en SSTI et 21 en SSTA)
- **162** autres personnels administratifs (en ETP) (162 en SSTI)

61 319 Entreprises adhérentes

- **790 000** salariés suivis en SSTI, **61 000** salariés en SSTA
- **2 salariés sur 10** en suivi risques professionnels spécifiques en SSTI contre **3 sur 10** en SSTA

Les services de santé au travail en Normandie en 2019 :

28 000 interventions en milieu de travail recensées par les SSTI, dont :

- **6 500** études de poste
- **5 800** fiches d'entreprises
- **1 600** réunions CSE/CSSCT
- **1 700** sensibilisations collectives

366 500 actes individuels de santé en SSTI et **35 000** en SSTA

- **2** professionnels de santé pour 5 000 salariés en SSTI (en ETP), **12,8** en SSTA
- **69 %** des visites relèvent du suivi périodique en SSTI (en ETP), **44 %** en SSTA
- En SSTI **87,2 %** des conclusions sont des avis d'aptitude ou des attestations de suivi sans préconisations par rapport à **79,9 %** en SSTA

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Pour nous retrouver :

normandie.dreets.gouv.fr

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie
- Siège : 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 32 76 16 20 / Fax : 02 32 76 16 79
- Pôle « politique du travail » : 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 32 18 98 81
- Directeur de la publication : Michèle LAILLER BEAULIEU
- Responsable de la rédaction : Stéphanie COURS
- Date de parution : Octobre 2021
- Dépôt légal : Octobre 2021
- Numéro ISSN : 2677-7681
- Conception et mise en page : Observatoire régional de la santé et du social - L'Atrium - 115, boulevard de l'Europe 76100 Rouen
Tél. : 07 71 13 79 32